

---

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 02 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le deux mai à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire en mairie sous la présidence de Joseph DEAGE, Maire.

Etaient présents : DUBOULOZ Hubert, FILLON Murielle, MEYNET Jean-Yves, PERNIER Luce, VULLIEZ André, JACQUEMOT André, BEL Louis, CORBÉ-COUEDÉL Corinne, HEBERT Florence, VALLET Stéphanie, BON Emilie, JORDAN Nermin, BUFFET Josette.

Excusés : EHRY Jean-Marc, NÉPLAZ Véronique, CORNIER Dominique, DEVILLE Marie-Jo, TOURNIER-DANIEL Benjamin.

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme FILLON Murielle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 04 avril 2022 :**

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

**Délibération sur le temps de travail (1607 heures) :**

Par circulaire préfectorale du 1<sup>er</sup> octobre 2021, la Préfecture a demandé aux communes de prendre une délibération relative au temps de travail, en tenant compte de l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique qui abroge les régimes légaux dérogatoires.

Monsieur le Maire présente le projet de délibération instaurant le régime légal des 1607 heures pour les agents de la Mairie, approuvé à l'unanimité par le Comité Technique du Centre de Gestion 74.

Le Conseil Municipal approuve le projet de délibération à l'unanimité.

**CLECT : fixation du montant d'attribution de compensation à partir de janvier 2022 :**

Le Conseil Municipal prend connaissance des attributions de compensation concernant le transfert de charges des compétences eaux pluviales et de défense incendie présenté par Thonon Agglomération.

La Commune du Lyaud est redevable pour 2022 des montants suivants :

- Section fonctionnement : 11.738,00 €
- Section investissement : 15.253,00 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, approuve à l'unanimité les montants redevables à Thonon Agglomération.

**Questions diverses :**

Sécurité : des passages piétons seront réalisés pour sécuriser l'accès au terrain de foot. Les panneaux d'agglomération seront prochainement déplacés. L'entreprise EMC a été mandatée pour réaliser ces aménagements.

Aménagement du carrefour « Quart d'Avaux » - « Rue de la Fruitière » : Monsieur le Maire présente le projet à venir.

Réhabilitation « Maison FILLON » : Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la maison « FILLON » pour l'installation de professionnels de la santé.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue lundi 13 juin 2022 à 20h00.

Le Lyaud, le 03 mai 2022.

Le Maire,  
Joseph DEAGE

